

La CGT et INDECOSA-CGT du NORD - Nous avons voté contre l'augmentation des loyers !

La CGT et INDECOSA-CGT, par le vote de ses représentants, sont souvent seules à s'opposer à l'application de l'IRL dans les conseils d'administration ou de surveillance des bailleurs sociaux.

L'IRL C'est l'Indice de Référence des Loyers basé sur l'évolution des prix à la consommation hors tabac, hors loyer sur les 12 derniers mois. Il s'agit d'un calcul fait à partir des données de l'INSEE. Les députés et sénateurs votent les lois encadrant l'application de l'IRL.

Les conseils d'administration ou de surveillance des bailleurs sociaux, qu'ils soient sous statut d'Office Public de l'Habitat (OPH), d'Entreprises Sociales de l'Habitat (ESH) ou de Société Economie Mixte (SEM), peuvent être composés de représentants des collectivités territoriales, d'actionnaires, de la CAF, des associations familiales, d'Action Logement, des organisations syndicales les plus représentatives, des associations d'insertion, des locataires et du personnel. Ce sont tous ces représentants qui décident chaque année de l'application de l'IRL ou pas.

La décision d'appliquer l'IRL dont le taux relève du vote des parlementaires est donc sous la responsabilité de représentants dont la présence dans ces conseils relève des citoyens de toutes classes sociales. Le vote des citoyens lors des élections municipales, législatives, prud'homales, ou des représentants des locataires des bailleurs sociaux a donc des répercussions sur le montant des loyers.

En 2022, Lors des dernières élections des représentants des locataires, la CGT et INDECOSA-CGT, parce qu'elles ont été en capacité de présenter des listes et que les locataires leur ont fait confiance, ont permis l'élection de représentants des locataires chez PARTENORD HABITAT, LMH, SIA HABITAT, FOH, SIGH, OPH FOURMIES, VILOGIA, LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES. Cette année encore, ces représentants ont voté contre l'application de l'IRL. La majorité des autres membres des conseils ayant voté pour son application, les loyers seront donc augmentés en 2026 de 1.04%.

Alors que les projets de lois de finance et de financement de la Sécurité Sociale sont en discussion à l'Assemblée Nationale et au Sénat avec des annonces entre autres, de gel des prestations sociales, des retraites, de révision d'exonération fiscale liée aux enfants, l'augmentation des loyers est actée dans un contexte où une grande majorité des logements qu'ils soient sociaux ou privés sont de vraies passoires thermiques à la limite de l'indécence.

En 2026, se tiendront les élections pour le renouvellement des représentants des locataires chez les bailleurs sociaux, mais aussi celles pour les maires, et peut-être pour les députés. Parce que tout est lié, nous venons de vous en faire la démonstration sur le logement, La CGT et INDECOSA-CGT invitent les usagers et les citoyens à ne pas négliger ces moments de démocratie. Il faut dépasser la colère si savamment entretenue par certains. Même si médiatiquement, tout est fait pour pousser à « voter ce qui n'aurait jamais été essayé », il faut regarder si les actes correspondent aux paroles. Les débats actuels à l'Assemblée Nationale et au Sénat, sur entre autres, les lois de finances dont celle de la Sécurité Sociale, démontrent bien que le « ce qui n'aurait jamais été essayé », c'est-à-dire l'extrême-droit et le vote pour le Rassemblement National est un leurre, une tromperie.

Novembre 2025